



Préavis réduit à un mois pour l'un des deux signataires d'un bail

Par **Badellou**, le **28/05/2009** à **16:38**

Bonjour,

Mon ami et moi louons un appartement. Nous sommes en union libre. Nous avons signé un bail à nos deux noms.

Mon ami a trouvé son premier emploi, par conséquent, il bénéficie de la réduction du préavis (normalement 3 mois) à 1 mois.

Nous avons envoyé un recommandé pour informer de notre intention de quitter le logement et que le préavis, pour nous, est d'1 mois. Nous avons justifié ce droit grâce à l'attestation de la sécurité sociale (changement de sécurité sociale étudiante à salarié).

LE PROBLEME est qu'il ne conteste pas le préavis pour mon ami, mais il conteste par rapport à moi !

Je travaille déjà. Ma situation à moi n'a pas changé.

Mais le bail est à nos deux noms, et étant ensemble, je ne vais pas habiter deux mois durant séparément de mon ami??????

Si quelqu'un peut nous aider, nous conseiller pour cette situation pénible car notre propriétaire fait, en +, preuve de mauvaise foi !!!

Merci bcp

Par **Marion2**, le **28/05/2009** à **19:06**

Bonsoir,

Désolée de vous dire que votre propriétaire est dans son droit.

Essayez de trouver un locataire, ce qui résoudrait ce problème.

Bon courage.

Par **lingo67**, le **14/10/2009** à **17:20**

bonjour, je suis dans le meme cas de figure... ne peut on pas faire passer le locataire qui a le droit au préavis réduit comme unique locataire? si quelqu'un connaît la démarche et la durée de procédure le faire savoir^^ une fois cela fait envoyer le préavis qui sera d'un mois... plus de souci pour le colocataire qui n'habite a priori plus là... est-ce possible? et combien de temps ça risque de prendre?